



Le compostage en copropriété



Installez un composteur dans votre résidence

Conditions:

- > Le projet doit être voté en AG
- > Désigner 2 référents qui seront formés à la pratique du compostage
- > Conventionner pour la mise à disposition du matériel

Besoins:

Pour le bon équilibre du compost, du broyat de bois est nécessaire.

Lien d'inscription:

<https://demarches.toodego.com/gestion-des-dechets/site-de-compostage-dans-ma-copropriete/>

